

des Princes &c. Mai 1757. 347
d'Angleterre à La Haye, leur présenta le Mé-
moire suivant.

*L*E soussigné s'empresse d'informer V. H. P. ;
qu'il a reçu les ordres du Roi, son Maître,
de leur témoigner combien S. M. a été sensible à
la preuve que V. H. P. viennent de lui donner
de leur amitié, aussi bien que de leur impar-
tialité dans les circonstances présentes, sur les re-
présentations que j'ai eu l'honneur de leur faire
le 18. du mois passé. S. M. m'ordonne de donner
de son côté les assurances les plus fortes de son
amitié constante envers les Etats Généraux, dont
Elle a déjà donné tant de preuves. Cette amitié
est fondée sur les liaisons naturelles des deux Pays
& les Traités les plus sacrés, lesquels rendent
inutile toute assurance sur les efforts que le Roi
sera toujours prêt à faire pour les soutenir contre
quelque Voisin inquiet ou jaloux, qui voudroit
troubler leur repos, leur liberté ou leur com-
merce.

*Satisfait de ce que V. H. P. ont décliné d'ac-
corder le passage par la Ville de Maëstrecht, qui
ne peut jamais être regardé comme d'une nécessité
indispensable pour l'Artillerie de l'Armée Fran-
çoise, le Roi ne doute point que V. H. P. ne
continuent de soutenir l'impartialité qu'Elles
ont si sagement adoptée, & qu'Elles n'évitent
de fournir aux ennemis de S. M. des facilités
pour envahir ses Etats.*

Leurs Hautes Puissances prirent tout de suite
la Résolution que voici.

Lecture a été faite à l'Assemblée d'un Mé-
moire de Mr. York, Ministre Plénipotentiaire
de S. M. le Roi de la Grande-Bretagne, con-
cernant la réquisition du passage des munitions
de l'Armée Française par Maëstrecht. Surquoi

Z

ayant